



I SOMMAIRE

10 INTRODUCTION

13 LES ARMÉNIENS EN RHÔNE-ALPES : UN CAS D'ÉCOLE ?

18 GROUND LES TEMPS DE L'EXIL

24 DE L'ANATOLIE À LA VALLÉE DU RHÔNE : UNE GÉOGRAPHIE DE LA PERTE

- 24 Insaisissable Arménie
- 29 Mosaïque anatolienne
- 32 Digressions migratoires
- 39 La vision des vaincus

42 SUR LE GRAND CHEMIN DES NATIONS

- 42 Le temps des colonies
- 46 Routes de la soie
- 50 Autour de l'usine

56 ENTRE DEUX DÉPARTS

- 59 Expulsés pour moins que ça...
- 63 Garod ou le mal du pays
- 69 Embarquement pour l'Ararat

82 HAYNOTS DE NOUVELLES PATRIES

90 JETER L'ANCRE

- 90 La stabilisation des colonies
- 98 D'un Kemp à l'autre
- 103 Vies de quartiers

108 L'IMPOSSIBLE INTÉGRATION ?

- 108 Exotiques, indésirables et inassimilables
- 116 Dossiers de naturalisations

122 DES COLONIES À LA COMMUNAUTÉ

- 122 Des unions compatriotiques aux associations arméniennes
- 132 Partis et chapelles
- 146 L'UGAB, du transnational à l'ancrage local
- 152 La Petite Arménie des arts et des lettres

160 ÉPREUVES DU FEU

170 HOUSHAMADYAN DE LA MÉMOIRE AU PATRIMOINE

176 MÉMOIRES PUBLIQUES, MÉMOIRES PRIVÉES

- 176 Du récit de soi au grand récit de l'immigration arménienne
- 184 Les Arméniens au musée
- 196 Trous de mémoire

212 LA CONSTRUCTION D'UNE IMMIGRATION EXEMPLAIRE

- 216 Célébrer l'immigration, commémorer le génocide : naissance d'un mémorialisme municipal
- 228 Les politiques du communautaire
- 237 Vingt-quatre avril

259 ÉPILOGUE

262 ANNEXES

- 262 Liste des abréviations
- 262 Documentation - Bibliographie
- 265 Notes
- 270 Index

L'histoire de l'immigration arménienne est d'abord celle de la dislocation des communautés arméniennes de l'Empire ottoman, pendant et après la Grande Guerre, qui s'est traduite par l'expansion de la diaspora arménienne au Proche-Orient et dans le reste du monde, ainsi que par une émigration de la grande majorité des Arméniens de Turquie.

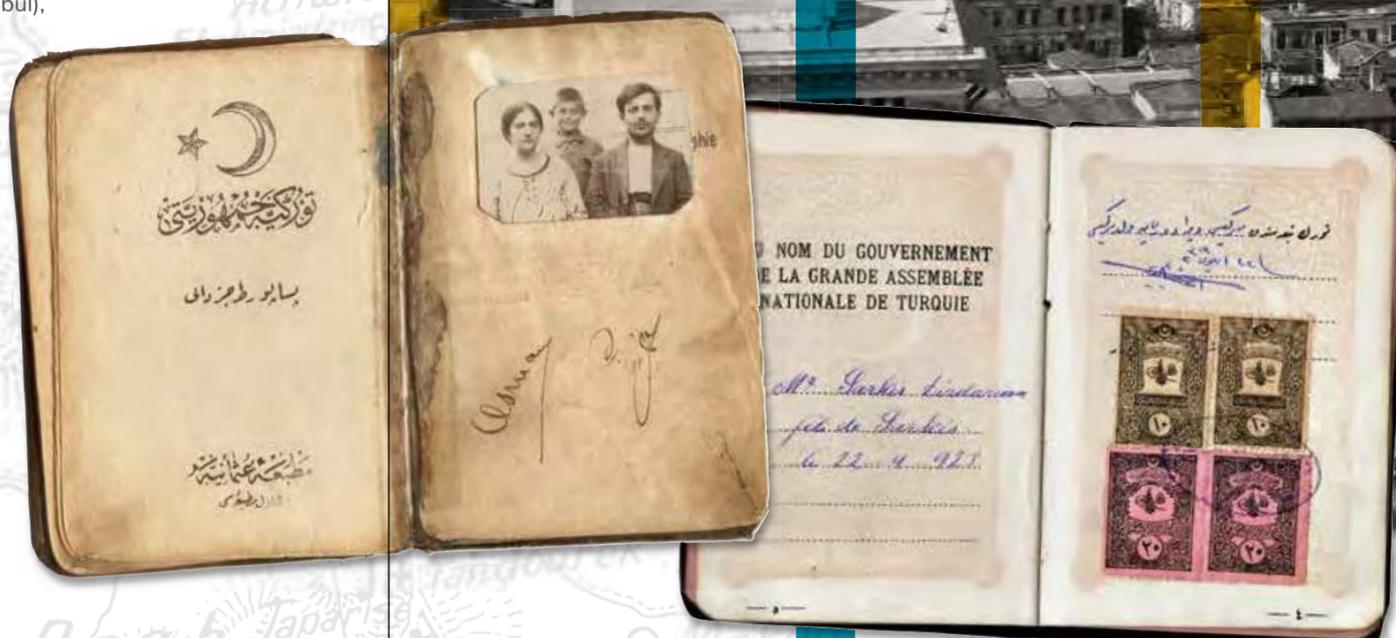
C'est dans ce contexte très particulier que se produit la première immigration arménienne significative en France dans l'entre-deux-guerres, issue des milliers de communautés arméniennes, urbaines ou rurales qui parsemaient la carte de l'Anatolie, du Bosphore à l'Ermenistan (le haut plateau arménien, tel que le qualifiait encore l'administration ottomane à la fin du 19^e siècle), avant d'être anéanties au cours du génocide. L'immigration arménienne de l'entre-deux-guerres est donc fortement marquée par l'histoire des violences de masse dans l'Empire ottoman. Massacres de l'ère hamidienne (sous le règne du sultan Abdülhamid II, le « Saigneur d'Istanbul ») en 1894-1897, génocide perpétré par le Comité Union et Progrès en 1915-1916, tueries commises par les troupes kémalistes en Cilicie en 1920-1921, incendie et massacre de Smyrne à la fin de la guerre gréco-turque (septembre 1922) : c'est un arrière-plan de crimes et de drames qui préside à l'émigration arménienne dans le monde au tournant des 19^e et 20^e siècles, et aux parcours de ceux qui arrivent en France dans les années 1920-1930. Après la proclamation de la République turque en 1923, et malgré les garanties de pure forme pour les « minorités religieuses » qu'elle a concédées par le traité de Lausanne, les propriétés et les biens spoliés au cours du génocide ne sont pas restitués. L'insécurité, l'impunité des violences et les menaces de nouveaux massacres poussent les Arméniens d'Anatolie à émigrer à Istanbul, qui sert pour un grand nombre d'entre eux de sas vers une émigration définitive à l'étranger, munis de passeports ottomans portant parfois la tristement célèbre mention « sans retour possible ». C'est ce contexte historique du déracinement

définitif qui caractérise la première génération de l'immigration arménienne en France, encore essentiellement originaire de Turquie, même si pour beaucoup Alep, Beyrouth, Varna, Burgas, Athènes ou Corfou ont fait figure d'étapes longues parfois de plusieurs années. La période est marquée, en France, par les nécessités du redressement économique et démographique après la saignée de 14-18, mais aussi par la crise dans les années trente et la montée de la xénophobie, ainsi que la désignation de certaines catégories d'étrangers « exotiques » – à l'instar des Arméniens – comme indésirables et inassimilables. Chez les nouveaux arrivants, le retour au pays reste encore fantasmé, rêvé, désiré, comme le montre la multiplication des associations compatriotiques visant, au propre comme au figuré, à la reconstruction des territoires perdus et de leurs terroirs, mais aussi l'attirance pour l'émigration de « retour » en Arménie soviétique (le *nerkaght*) entre 1936 et 1947. La présence arménienne en France change finalement de visage dans la seconde moitié du 20^e siècle, avec l'arrivée de nouvelles immigrations dont la vallée du Rhône se fait le réceptacle : nouveaux immigrants en provenance de Turquie (Istanbul), du Liban, de Syrie, d'Arménie après l'indépendance de 1991, auxquels s'ajoutent les anciens rapatriés désillusionnés du *nerkaght*, achevant de donner aux communautés arméniennes sans cesse reconfigurées et revivifiées de Grenoble, Valence, Lyon et des autres villes de la région des allures de kaléidoscopes urbains¹⁵.

Passeports ottomans d'émigrants arméniens de l'après-guerre.

Panorama de Constantinople depuis la tour de Galata, vers 1875.

Double-page précédente : Arrivée d'orphelins arméniens de Cilicie à Beyrouth, vers 1921.





Installation de réfugiés arméniens à Kokkinia (Grèce), vers 1922.

Famille d'émigrants arméniens.

DIGRESSIONS MIGRATOIRES

Dans les années 1920, les immigrants arméniens sont quasiment tous originaires de Turquie, même si certains sont également passés par la Syrie ou le Liban, ou encore la Grèce avant d'arriver en France. La France n'est souvent qu'une énième étape dans un parcours migratoire déjà bien rempli, auquel s'entremêlent bien souvent les déplacements dus à la mobilisation ou à la déportation pendant la guerre.

Ohannès Ayvayan, ouvrier en chaussures domicilié à Romans, est né à Afyon Karahissar, l'antique « citadelle noire de l'opium », dans l'ouest de la Turquie actuelle. Il a quitté sa région natale pour Haïfa, en Palestine, de 1915 à 1919, sans doute à la suite de sa déportation au cours du génocide. Entre 1919 et 1920 il a séjourné en Égypte, à Port-Saïd, où de nombreux réfugiés arméniens avaient été installés pendant la guerre, puis est retourné dans sa ville natale de 1920 à 1921. Il s'exile de nouveau à Malatia en 1921-1925, pour une raison que nous ignorons, puis séjourne à Alep et Constantinople en 1925, avant de



quitter la Turquie pour la Grèce, où il reste à Argostoli (sur l'île de Céphalonie) entre 1926 et 1929. C'est dans le faubourg athénien de Kokkinia (aujourd'hui Nikaia), près du Pirée, où étaient établis de nombreux réfugiés arméniens et grecs d'Asie Mineure jusqu'aux années 1930, qu'il épouse Mariam Kurkdjian, originaire comme lui d'Afyon Karahissar, le 29 janvier 1928. Les deux époux arrivent en France l'année suivante en compagnie de leur première fille née à Kokkinia, et s'établissent à Valence puis à Romans³⁶.



Ce parcours heurté est à l'image d'une grande partie de cette immigration pour laquelle l'analyse des parcours individuels ne fait pas toujours apparaître des trajectoires très nettes. Comme le remarque Clarisse Lauras à la lecture des informations lacunaires ou tronquées notées à l'arrivée par les fonctionnaires français, les itinéraires des nouveaux venus sont faits de déviations, d'écarts, d'allers-retours, etc. La « remontée » du « sillon rhodanien », note-t-elle fort justement, est beaucoup moins linéaire qu'on se l'imagine ; elle n'est pas ce parcours collectif à sens unique que semble indiquer l'expression telle qu'on l'utilise habituellement pour parler des immigrants arméniens³⁷.

Michel Nazarian, né à Amassia, s'établit premièrement à Vienne, puis à Valence, à Romans, et finalement à Marseille (Saint-



Carte médicale délivrée à Loghofet Baghdadian et son fils par le Comité des réfugiés arméniens à Athènes.

Orphelins arméniens jouant devant l'ancien temple de Jupiter, Athènes.



Les « usines des Arméniens » à Joyeuse, en Ardèche (carte postale).

Atelier de confection de chaussettes dans un refuge pour femmes arméniennes établi à Adana (Cilicie) après le génocide.

organisant dans le cadre de contrats de travail la venue en France de très nombreux Arméniens originaires de Turquie, dont beaucoup avaient transité par les orphelinats fondés en Grèce après le génocide. En association avec son beau-frère Garabed Tchobanian, qui possède un atelier de fabrication de tapis d'orient à Joyeuse, Beylerian organise aussi l'émigration en Amérique de nombreux Arméniens qu'il accompagne parfois en personne jusqu'au Havre⁸². Non content de recruter des ouvriers pour ses propres activités de Joyeuse et Largentière, Beylerian loue également ses services d'intermédiaire aux patrons soyeux locaux d'Aubenas, Lablachère, Uzer, Vals-les-Bains, Lalevaded'Ardèche et Le Mirail (Haute-Loire). Il est en mesure de leur fournir une main-d'œuvre arménienne féminine recherchée car qualifiée pour ce type de travaux⁸³. En 1926, on dénombre ainsi à Largentière « près de 100 Arméniens, en majorité des femmes et des filles qui travaillent dans des filatures de soie »⁸⁴.

I ROUTES DE LA SOIE

Le cas des moulinsages Émile Rey à Crest dans les années 1920 est particulièrement documenté et fournit un exemple très parlant de ce type de filières d'immigration pour la main-d'œuvre arménienne. Entre 1922 et 1934, cette entreprise recrute 79 ouvriers étrangers, dont 40 Arméniens. Ces derniers sont souvent embauchés en famille. Ils sont tous originaires d'Anatolie, venant entre autres des régions d'Angora (8), Brousse (6), Tokat (6), Kharpert (4), Kir Chehir (4), Sivas (2), Smyrne (2), Césarée (1) et Tomarza (1)⁸⁵. Le recrutement d'Arméniennes et d'Arméniens est alors



organisé par des associations réunissant plusieurs entrepreneurs locaux, comme l'Amicale des Mouliniers de la région de Privas ou d'autres : **« Nous avisons nos adhérents que par suite d'arrangements passés avec la Société générale d'immigration, nous sommes en mesure de faire venir du personnel arménien au prix de 100 frs seulement rendu Marseille, frais de Marseille chez l'employeur en plus. Vous pouvez faire dès maintenant la demande du personnel. Indiquer le nombre de personnes dont vous avez besoin en en faisant la demande ; nous vous ferons parvenir les contrats à signer par retour »**.⁸⁶ Les ouvriers arméniens recrutés sont affectés à leurs employeurs soit par des organismes officiels, tels que l'office départemental de placement de la main-d'œuvre étrangère, soit par des intermédiaires privés qui monnaient leurs services, comme Bared Beylerian à Joyeuse, un certain Arévian à Lyon, Charles Jos Molho ou Jacques Calkoniu⁸⁷ à Marseille, qui recrutent principalement à Alep, Beyrouth et Constantinople : **« Je m'occupe du placement de mes compatriotes arméniennes. Avez-vous besoin des ouvrières pour vos usines et combien de personnes. Beaucoup de références »**. **« J'ai procuré bien de nombre [sic] de familles arméniennes aux Industriels en soies dans la Drôme d'un peu partout. Si dans le cas [sic] où vous auriez besoin du personnel, soit également pour vos amis dans le pays, pouvez m'en adresser »**.⁸⁸

Celui auquel les Établissements Rey ont, de loin, le plus recours cependant, à partir de janvier 1926, est un Arménien de Valence bien connu, Antranig Nalbandian, très investi dans la vie communautaire locale⁹⁰. Celui-ci s'exprime dans un français

ANTRANIK NALBANDIAN

COMMISSIONNAIRE
25 Rue Belle Image
6, Rue Madier-de-Montjau

VALENCE (Drôme)



irréprochable, ce qui est loin d'être le cas des autres intermé-

diaires dont ces archives ont gardé la trace, et qui a pu faciliter ses rapports avec les employeurs locaux. Nalbandian fait établir de nombreux contrats de travail par la Maison Rey pour le compte d'Arméniennes candidates au départ, âgées le plus souvent de 16 à 22 ans, originaires de Kharpert, Diyarbekir ou Sivas et se trouvant à Alep, Lattaquié, Varna ou Constantinople, parfois accompagnées de jeunes enfants, telles Takouhi Simonian, 22 ans, « avec son fils Yeghia âgé de 3 ans, qu'elle va donner à l'école », plus exceptionnellement aussi un jeune garçon qui, âgé de 15 ans, « pourra travailler avec sa mère et sa sœur aux soies »⁹¹. Ainsi, pour toute une famille résidant à Constantinople : **« Je vous soumets ci-joint**

la photo d'une famille composée de : Madame Jevpimé Barsamian (38 ans), Mademoiselle Nevarte Barsamian (18 ans), Mademoiselle Satenik Barsamian (15 ans) et Migirditch Barsamian (11 ans), avec prière de vouloir bien établir des contrats de travail et de les engager dans vos usines. Il ne faut pas de contrat pour le petit Migirditch, qui doit être porté sur celui de sa mère, Madame Jevpimé, sous forme d'annotation "avec son enfant Migirditch, âgé de 11 ans". C'est une famille intéressante que je vous prie d'accepter »⁹². Pour compenser d'éventuels départs des employées avant le terme de leur contrat d'un an, l'intermédiaire se met en devoir « de les remplacer par d'autres ouvrières qui ont déjà travaillé la soie », en puisant dans ses réseaux habituels. Mais la tâche n'est pas toujours aisée : « Malgré les recherches que j'ai faites, je n'ai pas pu trouver

Atelier de l'orphelinat Sissouan-Keleguian de Beyrouth, années 1920.



Arméniens à Décines.

Après un mariage arménien, devant le 150 rue Lafayette à Vienne, vers 1938.



rez-de-chaussée. Seuls quatre d'entre eux (sur 60 immeubles fichés) la même année sont notés de « conditions hygiéniques assez bonnes ».

De nombreux habitants de la rue (français et arméniens, en proportions équivalentes) sont rapportés comme étant décédés des suites de maladies, parmi lesquelles reviennent régulièrement les cas de cancer, de tuberculose et de broncho-pneumonie, de coqueluche, de méningite, voire de fièvre typhoïde. On pourrait sans doute également faire le lien avec la mortalité infantile, quand beaucoup d'enfants d'immigrants de Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamond et d'autres

villes souffrent de rachitisme²²⁹. À cette époque, la mortalité infantile est nettement plus élevée que la moyenne chez les Arméniens des villes de la région selon Aïda Boudjikianian, qui donne des chiffres effrayants, parlant d'un taux arménien qui se situe entre 150 ‰ et 350 ‰ pour une moyenne française de 89 ‰ entre 1926 et 1930, et jusqu'à 407 ‰ pour la colonie arménienne de Valence en 1926²³⁰. Les inspecteurs chargés des enquêtes de salubrité à Valence signalent des problèmes récurrents de fosses d'aisance non étanches produisant des suintements dans les immeubles voisins²³¹. La rue Belle-Image donne, la même année, une impression assez proche de celle de la rue Bouffier. La majorité des 42 immeubles qui y sont répertoriés offrent des conditions d'hygiène « médiocres », « mauvaises » ou « très mauvaises »²³². En revanche les conditions sanitaires semblent nettement plus correctes dans la rue Madier-de-Montjau voisine, où la plupart des 78 immeubles sont notés « de passable apparence » ou « de bonne apparence » en 1932. On n'y relève pas les mêmes problèmes d'insalubrité et les nombreux cas de maladies que dans la rue Bouffier trois ans plus tôt²³³.

Décines ou Dersim ? Une communauté perçue comme repliée sur elle-même.

À Décines, un quartier arménien prend forme autour de l'usine de la Soie et de l'avenue Jean-Jaurès, l'avenue Bernard-Palissy (cité du Vallon), la rue Arago. Rue Arago, sur un terrain vague qu'un Arménien originaire de Sivas revend par petits lots à ses compatriotes, des cabanes en bois tiennent lieu d'habitations sinon autorisées, du moins tolérées par la municipalité au milieu des jardins potagers. En 1936, 30 des 35 familles de la rue Arago sont arméniennes ; les autres sont espagnoles. Il s'agit, là encore, d'habitations insalubres. Malgré leur superficie réduite (d'une à quatre pièces en général), elles intègrent de plus en plus souvent une boutique donnant sur la rue, à l'heure où les familles d'ouvriers aspirent de plus en plus à fuir l'usine. Frères et sœurs construisent des maisons identiques et parfois accolées (comme on peut l'observer par exemple sur le boulevard des Grands Pins, dans le quartier de Saint-Loup, à Marseille) avec parfois un simple couloir en guise de séparation²³⁴. Ainsi, c'est un véritable ghetto arménien que décrit l'étude de Geneviève Bardakdjian à Décines pour les années 1926 à 1971. Le renfermement de la communauté arménienne de Décines, qui représente en 1931 jusqu'au quart de la population totale de la commune et plus de la moitié (55 %) de sa population étrangère en 1936, s'illustre de nombreuses manières. En particulier, le maintien de modèles patriarcaux dans les relations familiales et celles entre les sexes, avec même au sein de la jeunesse la faible mixité des garçons et des filles dans leur vie sociale dans les années 1960. Le caractère très fort des préoccupations politiques « nationales » et de leurs clivages par rapport à l'aspect secondaire de la politique française pour cette population d'un peu plus de mille personnes, où la Fédération révolutionnaire arménienne exerce une emprise sur la vie politique, sociale et culturelle, prenant en main par exemple l'apprentissage de l'arménien. Le fait que les Arméniens de Lyon, décrits ou perçus comme



plus francisés, perçoivent eux-mêmes leurs compatriotes de Décines comme une communauté repliée sur elle-même, la surnommant avec condescendance « Dersim », par une confusion voulue avec une région montagneuse et arriérée de l'Est ottoman... Clin d'œil à l'un des plus emblématiques quartiers arméniens de Beyrouth, on surnommait pareillement « Bourdj Hammoud » le quartier de la Berthaudière à Décines : un ensemble de barres d'immeubles prises en étau entre l'avenue Édouard-Herriot et la voie ferrée, où logeront de nombreux immigrants arméniens originaires du Liban à partir des années 1970.

Arméniens et Arméniennes au quartier Fontlozier (Valence).

Menant ses recherches à la fin des années 1970, Aïda Boudjikianian ne manquait pas d'évoquer ce type de quartiers caractéristiques de certaines phases de l'immigration arménienne dans la région : « Certains de ces logements remis à neuf au jour le jour, aux cages d'escalier obscures et branlantes, aux planchers tremblants et crissant sous le pied sont aujourd'hui encore habités par de vieux ménages de retraités qui n'auront connu de la France que l'horizon de leur ruelle et les murs gris de leur usine²³⁵. »

Après 1945 cependant, on note une évolution. À Valence comme à Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Vienne, Bron, Décines ou Vaulx-en-Velin, Aïda Boudjikianian observe le passage des ghettos originels à une expansion sur le territoire de la

« Nous préparons avec un soin particulier notre pur café, avec la garantie de satisfaire même les plus fins palais. [...] Marchandises orientales et européennes. »



et du commerce par les Arméniens, notamment « le commerce local de petite importance (maraîchers et forains principalement) », et, pour les fonctionnaires au rapport, de souligner que « l'élément arménien ne doit pas être accru »²⁶⁴. Ce type de considérations a longtemps présidé à l'examen des demandes de naturalisation.

I DOSSIERS DE NATURALISATIONS

Les demandes des candidats à la naturalisation sont étudiées à l'aune de leur degré de francisation. Ainsi des époux Kaloust Tikian et Vartanouche Dambouradjian, qui « paraissent être complètement assimilés » au point qu'ils « ont abandonné leurs coutumes nationales et ont adopté nos usages », ou de Sarkis Belali, qui « a un degré suffisant d'assimilation aux mœurs et à l'esprit français »²⁶⁶. Il serait faux d'affirmer que l'attitude de l'administration est foncièrement hostile aux immigrants arméniens. Ceux-ci reçoivent souvent des appréciations positives lorsqu'ils sont jeunes et maîtrisent bien le français, ou qu'ils sont jeunes parents d'enfants déjà scolarisés et alphabétisés. Ainsi le fonctionnaire note que les époux Ayvahian, à Romans, « paraissent à peu près complètement

assimilés à la population française », qu'ils « ont adopté nos usages », qu'ils « parlent à peu près couramment notre langue » et qu'ils savent lire et écrire. Point qui ne peut jouer qu'en leur faveur, ils « fréquentent des Français et des Arméniens ». Enfin leurs enfants, qui fréquentent les écoles françaises, « sont complètement assimilés ». Dans ces conditions leur demande de naturalisation reçoit un avis favorable²⁶⁷. Il en va de même pour les époux Agopian à Montélimar, « les trois enfants des demandeurs ayant reçu toute leur éducation en France et étant parfaitement assimilés à nos mœurs et usages. »²⁶⁸

Né en 1909 à Samsun, orphelin de père et arrivé en France dès l'âge de 15 ans, Hovsep Avakian est jugé « parfaitement assimilé » car il parle parfaitement le français, fréquente des Français et des Arméniens, qu'il « demande à faire le service militaire comme sa classe d'âge, ce qui indique qu'il est décidé à ne plus changer de pays »²⁶⁹. De même, né à Eskichehir en 1915, Étienne Boyadjian paraît « parfaitement assimilé à nos coutumes. Il s'exprime très bien dans notre langue et semble être très intelligent. Orphelin de père et de mère, il vit avec une de ses tantes. Pour bénéficier de la naturalisation hâtée, il a fait sa demande, auprès du Recrutement, à l'effet de partir pour le service militaire bien qu'il ne soit astreint qu'aux périodes de réserve. »²⁷⁰

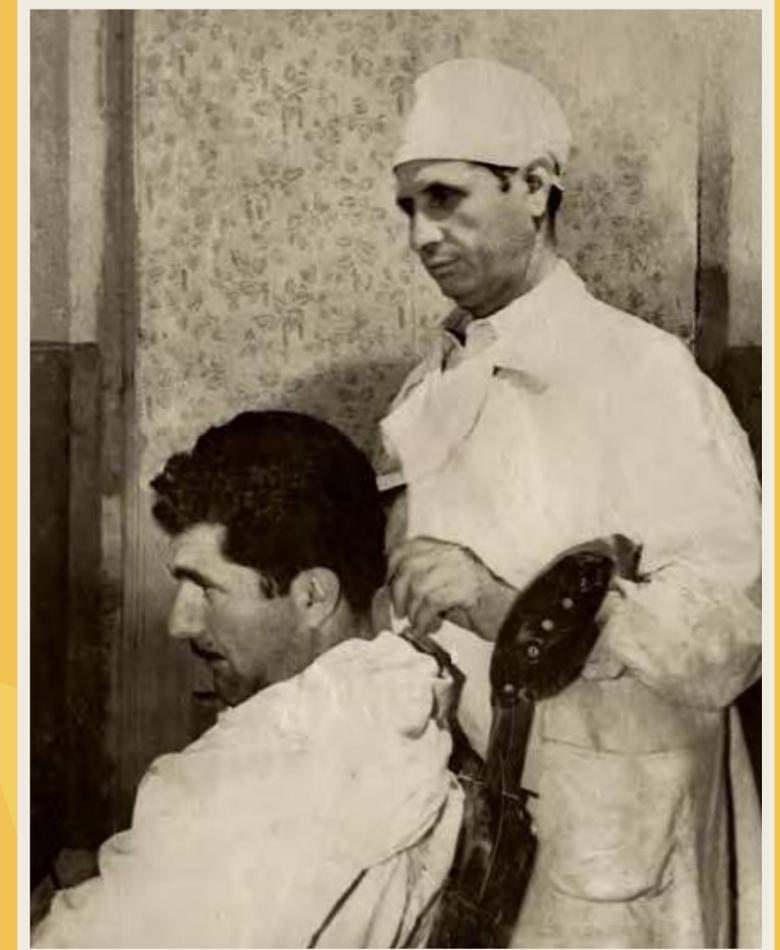
Néanmoins, il est souvent difficile, pour les immigrants arméniens de l'entre-deux-guerres, de convaincre qu'ils ont vocation à devenir français. Les fonctionnaires font souvent preuve de circonspection dans leurs jugements, même lorsque les demandeurs semblent avoir donné des gages d'assimilation.

SEUIL DE TOLÉRANCE

Monsieur le Député-Maire, Le syndicat des Patrons Coiffeurs de Valence a pris récemment la liberté de vous signaler le marasme dans lequel se débat la corporation, du fait de la concurrence déloyale qui y est pratiquée par la création à jet continu de salons par les Arméniens, qui vu leur culture peu développée et leur standard de vie primitif, échappent en grande partie aux charges dont sont surchargés leurs collègues français. Leur activité s'étend d'ailleurs à toutes les autres corporations et dans les mêmes conditions, cet état de choses qui peut être toléré par une ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants devient franchement intolérable à Valence.

[...] Il est inadmissible, et nous reconnaissons que ce n'est pas votre faute Monsieur le Député-Maire, que la ville de Valence avec ses quelques milliers d'habitants ait pu servir de refuge à une colonie arménienne aussi importante. S'il fut un temps où on a pu faire jouer à leur égard la corde sentimentale, ces temps sont révolus car ils nous ont bien payés en retour.

Le syndicat des Coiffeurs de Valence vous prie Monsieur le Député-Maire de Valence de bien vouloir user de votre haute autorité pour arriver dès que possible à redonner à votre bonne ville que vous administrez avec tant de sollicitude et de compétence, son air français et sa population française. Agréez Monsieur le Député-Maire de Valence nos salutations distinguées.



Guiragos Ohanian, coiffeur à Romans, rapatrié en Arménie soviétique.

Lettre du secrétaire de la chambre syndicale patronale des coiffeurs de Valence, 26 août 1936²⁶⁵.

ÉPREUVES DU FEU

Posant les cadres d'une vie collective stabilisée dans l'après-migration, la construction du communautaire ne paraît pas freiner, mais plutôt accompagner l'intégration des immigrants et de leurs enfants dans la société hôte.

Celle-ci se décline sous une multitude de formes dont il serait vain de vouloir établir le catalogue. Il y a bien des manières de jeter l'ancre. L'enracinement est un phénomène subtil et difficile à saisir, parce que susceptible de se jouer dans tous les domaines et les actes de la vie sociale. À la sortie de l'usine, sur les terrains de jeux des écoliers, dans la banalité de la vie de quartier, dans l'activité quotidienne des associations communautaires, dans les représentations publiques d'une chorale, les rassemblements autour d'un monument aux morts... L'épreuve du feu constitue un autre de ces moments d'intégration individuelle et collective. Je parle ici de la manière dont la guerre, en 1939-1945, a contribué un peu plus à cet ancrage.

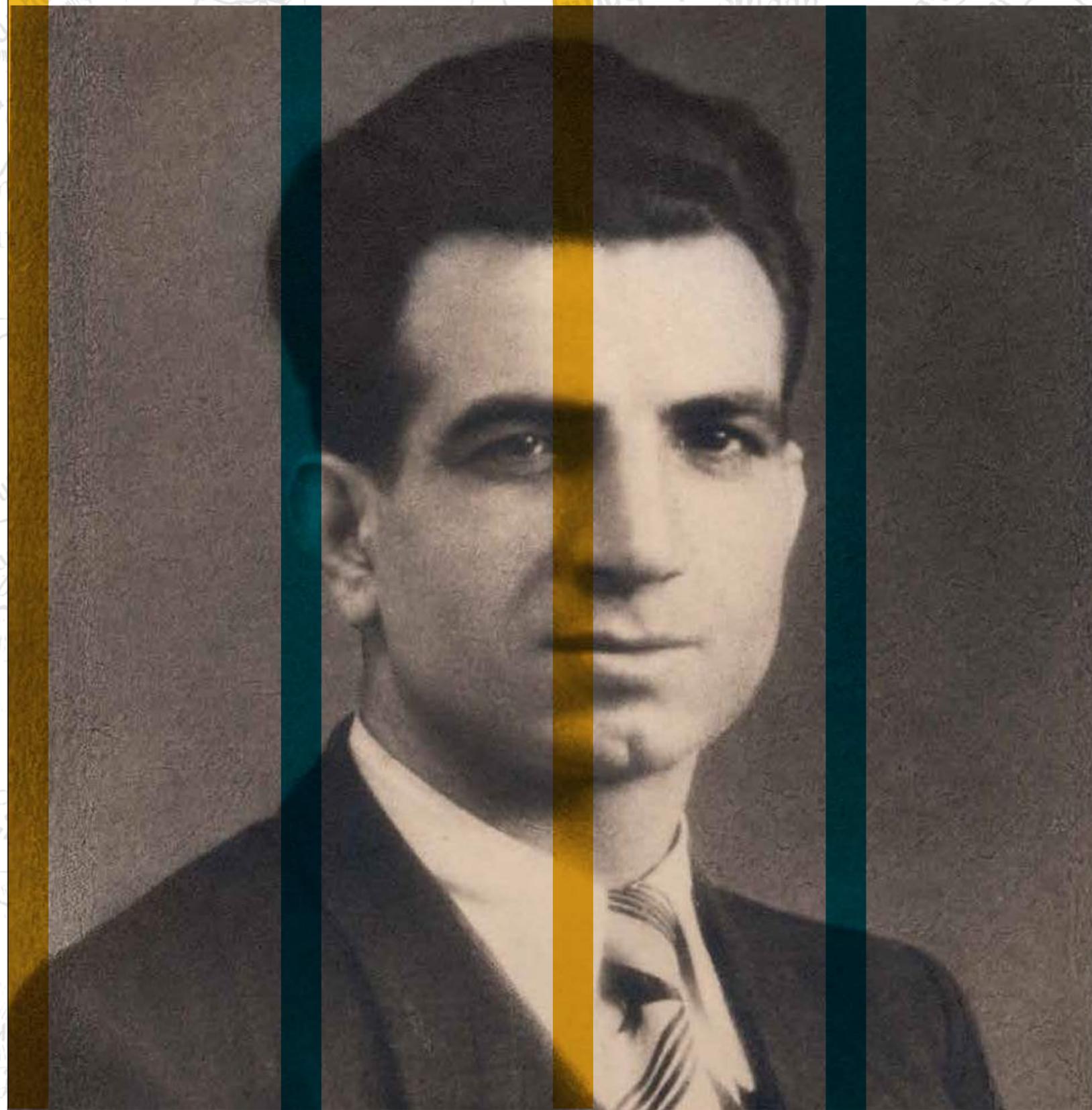
Les photos en uniforme au service militaire ou lors de la mobilisation sous les drapeaux sont un lieu commun visuel des témoignages sur l'immigration arménienne. Elles ont été beaucoup plus souvent conservées que celles qui permettraient d'illustrer d'autres temps sociaux, comme le travail, le temps passé à l'usine, dans les boutiques ou sur les étals des foires, pourtant si présents dans l'histoire collective, mais dont la banalité semble les avoir tenus à l'écart de l'objectif. Au contraire, les cartes d'anciens combattants se gardent comme les pièces à conviction d'une intégration exemplaire. Ce n'est pas sans une certaine fierté qu'elles sont sorties des tiroirs et posées sur la table, sous les yeux du chercheur de passage. Les photos de régiment, les portraits de bidasses figurent souvent en bonne place dans les expositions ouvertes au public sur l'immigration arménienne, comme du reste les équipes de football amateur. Peut-être faut-il y

voir un désir de reconnaissance, une déclaration de loyauté, l'affirmation de destins liés qui ne demanderaient qu'à étendre leur ombre du je particulier au nous communautaire.

Les cartes d'anciens combattants, pièces à conviction d'une intégration exemplaire.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, comme au cours des années qui l'ont précédée, le statut national très variable des Arméniens de France rend leur situation collective confuse. La majorité d'entre eux sont encore étrangers, mais tous ne possèdent pas une nationalité étrangère, tant s'en faut, beaucoup étant apatrides de jure – c'est-à-dire porteurs d'un certificat Nansen – ou de facto en l'absence de statut défini. Dès avant la guerre, la situation des apatrides est modifiée par l'obligation de servir dans l'armée française, en vertu de l'article 3 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. **« En temps de paix, nul n'est admis dans les troupes françaises, s'il n'est Français ou naturalisé français », mais « les jeunes gens qui ne justifient d'aucune nationalité, résidant en France, sont appelés avec leur classe d'âge et incorporés dans les régiments étrangers pour y accomplir le temps de service imposé par la loi. »** Seuls les apatrides présents sur le territoire national depuis plus de 8 ans peuvent être incorporés dans des régiments de soldats français. Au moment où l'éventualité d'une nouvelle guerre semble poindre, un comité des Arméniens mobilisables de Valence écrit au président du Conseil pour lui faire savoir qu'il prend acte des dispositions particulières de cette loi. Le comité affirme que les jeunes Arméniens concernés, « reconnaissants envers la France hospitalière, [...] sont prêts

Portrait de Missak Manouchian, sur une carte postale éditée en son honneur à titre posthume en tant que « héros national » arménien.



LA CONSTRUCTION D'UNE IMMIGRATION EXEMPLAIRE

Après 1945, les regards sur l'immigration arménienne étaient encore très semblables à ceux de l'entre-deux-guerres, avec l'idée que les Arméniens mettraient beaucoup de temps à s'intégrer, en raison de mœurs et de traits culturels trop éloignés du contexte français. Ce n'est qu'après les grandes campagnes de rapatriement en Arménie soviétique que les autorités françaises ont commencé à accorder plus libéralement la nationalité française aux immigrants arméniens, souvent présents dans le pays depuis plus de deux décennies. Évolution tardive donc, qui rappelle que les jugements définitifs sur les inassimilables ne sont pas loin. Dans les années 1980, on observe un complet renversement de cette perspective dans les discours publics portés sur l'immigration arménienne, qui est de plus en plus fréquemment associée à l'idée d'une intégration réussie, au moment même où, confrontés à la montée du Front national, les responsables politiques de tous bords sont tentés de parler de l'immigration sous l'angle des problèmes qu'elle pose à la société française. Paru en 1991, le livre du journaliste Frédéric Bourgade sur l'« intégration réussie » des Arméniens, qui dresse un portrait idyllique de la communauté de Valence et de son inscription dans la société française, est emblématique de cette évolution des discours publics sur l'immigration arménienne à la fin du 20^e siècle⁴⁵². Entre-temps, les descendants des immigrants de l'entre-deux-guerres, nés en France et de nationalité française, sont dès les années 1970 de plus en plus nombreux à revendiquer une part d'identité arménienne, dans un contexte où il devient possible de s'identifier à des appartenances alternatives sans pour autant s'exclure du reste de la société.

L'équipe de football sponsorisée par la société Djéranian-Dziranian (Djezi) à Valence, en 1981.

Revendiquer une part d'identité arménienne devient possible sans pour autant s'exclure.

Parallèlement à cette évolution des regards, les réussites individuelles d'entrepreneurs d'origine arménienne contribuent à façonner l'image d'une communauté toute entière. De nombreux exemples pourraient être cités, comme, à Valence, Michel Djeranian, dont l'usine de tricot Djezi emploie plus de 200 personnes dans les années 1970, de même que l'entreprise Markal, fondée par Jacques Markarian à Saint-Marcellès-Valence⁴⁵³, héritière du *boulghourdji* Kevork Markarian déjà évoqué. Ou encore, à Romans, la société de chaussures haut de gamme Stéphane Kélian, fondée en 1960 par les frères Keloghlianian, et la marque de prêt-à-porter créée par Alain Manoukian⁴⁵⁴. Ces Arméniens « qui ont réussi » profitent de leur succès en affaires pour nouer localement des relations étroites avec les élites politiques et économiques, à l'instar de la famille Bahadourian ou de Napoléon Bullukian à Lyon, dont le rayonnement social dépasse largement le cercle communautaire.

Ces réussites individuelles contribuent à donner de la visibilité aux Arméniens en tant que communauté dans les villes de la vallée du Rhône. Une visibilité confortée, à intervalles réguliers, par les cérémonies mettant en scène l'exemplarité de la communauté arménienne et de ses relations avec les édiles et les représentants de l'État. Les occasions de rencontres entre les personnalités les plus en vue de la communauté arménienne – les notables, souvent issus du monde des affaires – et les principaux acteurs politiques locaux et régionaux se multiplient. C'est ainsi que les églises et les écoles arméniennes, lieux refuges de l'identité et de l'entre-soi communautaires dans les années trente, sont devenues quelques décennies plus tard des vitrines non seulement de l'unité communautaire, mais aussi de la place occupée par les héritiers de l'immigration arménienne



Cérémonie commémorative du 24 avril 2006, place Stepanian à Valence.



UN 24 AVRIL À VALENCE

Dans les Petites Arménies de la vallée du Rhône, les cérémonies du 24 avril ont acquis leur place dans le calendrier annuel des commémorations, bien avant que les présidents de la République ne songent à en faire une journée nationale. Non que l'évolution des discours publics sur le génocide arménien jusqu'aux plus hauts sommets de l'État et de ses administrations n'ait eu d'incidence sur les manières de voir et de faire au niveau local, loin de là. Cependant la normalité, la banalité du quotidien à laquelle ressortit la commémoration du génocide dans certaines villes de France, dont Valence fait partie, possède un caractère très différent de ce que l'on observe au niveau national. Au Parlement, à l'Élysée, dans les médias et les cabinets des préfets, la mue semble si soudaine après des décennies d'indifférence et d'incompréhension que la compassion éclairée qui entoure aujourd'hui la mémoire du génocide arménien peut paraître artificielle, malgré toute la meilleure volonté des nouveaux convertis.

Comme pour un 11 novembre ou un 8 mai, la tribune est entourée de drapeaux français, et d'un drapeau arménien.

C'est une commémoration hors-sol, ça n'a pas la saveur provinciale des cérémonies de quartier et de sous-préfecture, ancrées dans un certain temps passé ensemble autour du monument aux morts. Le 24 avril 2018, je me rends donc à la commémoration pour le 103^e anniversaire du génocide. Valence et Bourg-lès-Valence, collées l'une à l'autre, possédant chacune son monument au génocide arménien, je fais comme beaucoup de gens et assiste successivement aux deux cérémonies qui se tiennent ce jour-là. La première cérémonie commence en début d'après-midi square du 24 avril à Bourg-lès-Valence, une paisible pelouse arborée et ombragée située entre deux routes et la voie ferrée, où se trouve le mémorial. Le ciel est d'un bleu sans nuage. Arrivé en retard je manque les discours des élus et des représentants du CCAF, et n'arrive que pour l'homélie du prêtre arménien de Valence, le père Antranig Maldjian, en hommage aux victimes. Il s'exprime en arménien, puis en français à la tribune. Comme pour un 11 novembre ou un 8 mai, celle-ci est entourée de drapeaux français et d'un drapeau arménien, et l'on distingue quelques écharpes bleu blanc rouge dans les rangs du petit auditoire présent. Sur le côté, deux vétérans porte-drapeaux, arborant médailles et bérets, brandissent les étendards de la Fédération nationale des anciens combattants arméniens (FNACA)



Manifestation du 24 avril 2014 à Valence.

et de la Fédération nationale des anciens combattants français d'origine arménienne (FNACFOA). Face à eux, d'autres groupements de vétérans sont représentés, dont celui des anciens combattants arméniens de l'armée française, campagnes d'Algérie, Tunisie, Maroc. Vu du dehors, seule la présence de deux scouts arméniennes en uniforme apporte une touche spécifique au petit rassemblement, ainsi que l'aspect du mémorial lui-même : un long muret en pierre de tuf rosâtre, sculpté d'inscriptions arméniennes « en souvenir des victimes du génocide des Arméniens perpétré par le gouvernement turc et de tous les crimes contre l'humanité », avec la date 24 avril 1915 représentée en majesté. Sur un autre mur, un arbre de vie et un symbole arménien d'éternité. À côté encore, une réplique d'un des taureaux de tuf monumentaux de Sardarabad, célèbre lieu de mémoire en Arménie d'une bataille existentielle livrée contre les Turcs en 1918. Après l'homélie vient le moment des hymnes nationaux. L'évolution de la mémoire du génocide est telle que l'Église est parvenue à y regagner une place majeure, après avoir semblé être en recul face aux nouvelles formes de commémoration militantes des années 1970-1980. Point de commémoration sans sermon ni prière. N'oublions pas qu'à l'occasion du centenaire, en 2015, le catholique d'Etchmiadzine, chef suprême de l'Église

Un jeune militant du Nor Seround exhorte au combat contre le négationnisme.

apostolique arménienne, s'est cru autorisé à canoniser d'un coup un million cinq cent mille victimes du génocide, devenues saintes malgré elles. Pour ce qui est des drapeaux et des hymnes, il s'agit là d'une autre évolution de la mémoire du génocide. Dans les années 1970-1980, le pavoisement des manifestations aux trois couleurs du drapeau de la Première république, sous l'influence du *tachnagt-soutiun* (FRA), pouvait soulever des critiques et des oppositions. Mais depuis l'indépendance de l'Arménie post-soviétique, les autorités arméniennes favorisent volontiers un rapprochement entre la commémoration du génocide et un patriotisme qui peut sembler désuet, vu de la diaspora et en particulier du contexte français. La *sono crachote la Marseillaise*, reprise en chœur par les élus et quelques personnes dans l'audience. Elle est suivie de l'hymne national de la République d'Arménie, *Mer Hayrenik* (« Notre Patrie »). Là, seul le prêtre arménien semble connaître les paroles, mais son entrain emporte la conviction.

En fin d'après-midi, un second rassemblement, bien plus important en nombre, commence autour du vieux kiosque Peynet de la place du